



# GRAND-ÉCRAN

N° 67  
MARS  
2018

Unis et Solidaires

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT CGT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE



## L'urgence de la mobilisation

**Ces patrons qui volent des milliards !**

Page 19

Page 2

**La CGT s'oppose à la fusion département-Métropole AMP**  
page 7

**Appel unitaire pour la défense des pensions de retraite**  
page 14

**Hommes/femmes : la fonction publique n'est pas exemplaire**  
page 15

## Éditorial

### Mobilisation générale !

**D**epuis des mois la situation des agents de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs, dans les trois versants, hospitalier, territorial et celui de l'État. Sans répondre aux revendications, portées unitairement le plus souvent, le gouvernement a choisi de franchir un nouveau cap le 1<sup>er</sup> février dernier. En préconisant un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées, le recours accru au non-titulariat et à la précarité, l'extension du salaire au mé-

rite et donc de la rémunération accessoire et discriminante, la diminution des instances de représentation du personnel, c'est à une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livre le gouvernement contre le Statut général, les agents et les missions publiques. C'est pour s'opposer à ces reculs inacceptables et promouvoir d'autres mesures respectueuses du service public et de l'intérêt général que la CGT, avec de nombreuses organisations syndicales, appelle les personnels à cesser le travail le jeudi 22 mars. Soyons toutes et tous présents à ce rendez-vous !

#### Communiqué commun des organisations



### Toutes et tous mobilisés le 22 mars !

En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation. Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées.

#### De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1<sup>er</sup> février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s. Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà,

que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

#### Il est impératif et urgent de changer de direction !

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en oeuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à **une journée d'action, de grève et de manifestations le 22 mars 2018.**

# Le jour de carence rétabli !

## Une mesure injuste, inefficace et insultante !

« Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez. »

Emmanuel Macron, alors ministre de l'Economie, répondant à un député de droite en 2015.

Le jour de carence est de nouveau applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette mesure scandaleuse déjà condamnée en 2013 pour son caractère injuste, inefficace et stigmatisant est de retour et va toucher les salariés ayant les plus bas salaires, "punissant" les agents malades, sans prendre en compte d'aucune façon la prévention de l'absentéisme dans les collectivités, et ne résolvant en rien le soi-disant déficit de la Sécurité sociale.

Les agents de la Fonction publique territoriale vont voir la part de salaire non payé rester dans les caisses des collectivités territoriales, alors qu'ils se verront imputer à chaque arrêt une journée de traitement. Cette mesure incite nos employeurs à compenser les baisses de dotations de l'État sans précédent aux collectivité

tés sur le dos de la masse salariale. Quelle illusion !

Cette mesure se rajoute au gel du point d'indice, à l'augmentation de la cotisation CNRACL, à l'augmentation de la CSG et à celle du coût de la vie en général. Ce jour de carence est motivé par un mensonge. Le gouvernement fonde notamment sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé, tout en imposant pourtant un nouveau jour de carence. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise). Une vraie égalité dans ce domaine devrait être un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas. ■

### Une lettre de la CGT à Madame Vassal

La CGT a adressé un courrier à Madame la Présidente du Conseil départemental courant février pour lui demander la non-application de cette mesure en s'appuyant sur l'article 57 du statut qui stipule que "tout fonctionnaire a droit à des congés de maladie pour une période de 12 mois, dont trois mois à plein traitement et 9 mois à demi-traitement". De plus en plus de communes décident de ne pas appliquer cette mesure.

### Une pétition de la CGT sur [cgt-cd13.org](http://cgt-cd13.org)

Afin de peser sur cette demande faite à la présidence du CD13, le syndicat a édité une pétition disponible sur son site. Signez-la et faites-la signer massivement !



## Faisons respecter le droit des migrants !



*Le projet de loi "pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif" qui a été présenté au Conseil des ministres fait l'unanimité contre lui ; bien évidemment, de la part de la CGT mais, aussi, de toutes les associations qui viennent en aide et soutiennent les migrants dans leur démarche, du barreau des avocats parisiens et du syndicat des avocats de France, par exemple. Sous couvert de redonner toutes ses prérogatives au droit d'asile et tout particulièrement de traiter plus rapidement les dossiers des demandeurs, ce projet de loi a pour principale vocation d'obliger l'administration à dégrader la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères. La CGT demande le retrait de ce projet de loi qui affaiblit de manière significative le droit de milliers de travailleurs et travailleuses à être régularisé. Tout au contraire, la CGT appelle à une autre politique migratoire du XXI<sup>ème</sup> siècle, en totale rupture avec celle menée ces dernières années.*

**La CGT se bat au côté des travailleuses et travailleurs migrant-e-s depuis des décennies pour faire respecter leurs droits et en gagner de nouveaux. Ces dernières semaines, les vellétés gouvernementales ont amplifié, via deux circulaires infamantes, les attaques contre les droits fondamentaux humains consacrés par la déclaration universelle des droits de l'Homme qui précise dans son premier article que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »**

**A**ujourd'hui, Emmanuel Macron et son gouvernement préparent un projet de loi indigne des valeurs de la patrie des droits de l'Homme en voulant "trier" bons et mauvais migrants... Les bons seraient celles et ceux fuyant la guerre et les persécutions, les mauvais celles et ceux fuyant la misère économique ou les catastrophes climatiques...

C'est vite oublier que ce sont les logiques capitalistes chères à Monsieur Macron qui organisent les désordres mondiaux en favorisant le commerce des armes et les guerres, en appauvrissant par le pillage de leur ressources bon nombre de pays dit "en voie de développement" et en saccageant la planète par des modes de production et de consommation qui obèrent l'avenir même de l'humanité.

Fidèle à sa boussole financière, "le président des riches" fait le choix de traquer les plus humbles y compris les mineurs isolés jusque dans les lieux d'hébergement pour les "trier" et les renvoyer vers l'enfer qu'ils et elles ont quitté. Au lieu de s'attaquer à la croissance exponentielle des inégalités, ce même gouvernement détruit "en même temps" et cyniquement les administrations de contrôle qui pourraient permettre l'application du droit, la lutte contre les fraudes fiscales et sociales et assurer l'égalité de traitement quelle que soit la nationalité.

La CGT continue d'organiser la riposte avec les salarié-e-s des services publics et associations qui portent secours, accueillent et accompagnent les migrant-e-s mais aussi en organisant les luttes de ces travailleuses et travailleurs. ■

## La CGT interpelle le Préfet pour des

### solutions d'urgence

*En 2017, les professionnels exerçant leurs fonctions en Protection de l'enfance avaient dénoncé d'une seule voix les dérives liées au manque de places pour assurer un accueil protecteur des enfants, celles liées aux postures "pro-familles" en certains endroits et leurs conséquences sur l'intérêt premier des enfants, la place des assistantes familiales et la longue quête de reconnaissance de leur travail, compétences et savoir faire, et, surtout, la carence globale de moyens.*

9 mois après la mobilisation qui avait permis d'obtenir avec les personnels la création de 10 postes, la création de places pour l'accueil des enfants et celles de places d'urgence, sur le terrain la situation s'est encore durcie. L'augmentation du nombre d'enfants confiés au Département dans un contexte de manque de places tend au maximum un dispositif censé être protecteur, le retard pris dans l'ouverture de la maison d'enfants prévue à l'Arbois, celui pris par rapport à la création de places dites "d'urgence", enfin la prise en charge de la problématique des MNA n'ont, à ce jour, pas trouvé d'issues concrètes.

#### **Les professionnels craquent !**

Dans ce contexte, un rendez-vous a été fixé le 13 mars prochain avec Madame la Déléguée à l'Enfance. Parallèlement à cela, nous avons demandé au préfet la réquisition de locaux pour accueillir tous ces

enfants dans le respect de la Charte internationale des droits de l'enfant dont la France est signataire. Le Département ne peut plus, seul, faire face à la mission de Protection de l'enfance : l'État doit prendre sa part de responsabilité et débloquer des fonds en urgence !

**Les professionnels sont appelés en Assemblée Générale le mardi 27 mars 2018.**

#### **Le syndicat CGT du Conseil Départemental interpelle le préfet !**

Reçus en préfecture vendredi 16 février dernier, les syndicats CGT et FSU accompagnés d'une délégation de travailleurs sociaux et secrétaires exerçant leurs missions en Prévention sociale ou en Protection de l'enfance, ont fermement dénoncé le désengagement de l'État en matière d'accueil des réfugiés, condamné l'inconséquence du Gouvernement qui laisse seuls les départements face à l'accueil de cen-

taines d'enfants mineurs non accompagnés et alerté sur la détresse des populations abandonnées et malmenées par les institutions (CAF, MSA, Sécurité sociale...).

Notre message au Gouvernement a porté sur trois points :

- ➔ Une demande de réquisition de locaux afin d'accueillir tous les enfants sans domicile qui errent dans Marseille et ce, dans les plus brefs délais.
- ➔ L'accueil des réfugiés au sein du service social départemental.
- ➔ L'abandon des populations par les institutions pourtant à vocation sociale, telle que la CAF, la MSA...

**Il est hors de question pour la CGT d'abandonner ces questions au seul monde associatif ! Ensemble, toujours unis, pour un engagement professionnel sans faille au service des plus vulnérables !**

**Indemnité  
compensatrice  
de la CSG dans la  
fonction publique**

## Nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat !

**Emmanuel Macron et son gouvernement ont décidé d'augmenter la CSG de 1,7 %, aussi bien pour les actifs que pour les retraités et d'instaurer un dispositif de compensation censé garantir le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires**

### Comment ça marche ?

À compter de janvier 2018, la feuille de paye des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, de l'hospitalière et de l'État ainsi que des agents non-titulaires de l'État, devra comporter une nouvelle ligne correspondant à l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique.

### Qui est concerné ?

- ▶ les fonctionnaires, stagiaires et titulaires ;
- ▶ les contractuels de droit public, y compris ceux recrutés par des établissements publics industriels et commerciaux et des groupements d'intérêt public ;
- ▶ les ouvriers de l'État.

### Quelle référence de calcul ?

Pour le calcul de l'indemnité compensatrice, la rémunération brute à prendre en compte se compose des éléments sou-

mis à CSG et uniquement liés à l'activité principale de l'agent public. Sont ainsi concernés les éléments suivants :

- ▶ le traitement brut ou la rémunération brute de base
- ▶ l'indemnité de résidence
- ▶ le supplément familial de traitement
- ▶ les primes et indemnités assujetties à la CSG : IFSE (Rifseep), indemnités de sujétions spéciales mais aussi les primes liées à la manière de servir CIA (Rifseep).

### Quelles modalités de calcul ?

Celles-ci varient selon la date d'entrée dans la fonction publique et la qualité de l'agent public.

Comme l'a affirmé la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, l'indemnité elle-même ne sera pas dégressive (sans diminution lors d'avancements d'échelon, de grade, de promotion de cadre d'emplois). Mais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à chaque évolution positive de la rémunération (avancement,

promotion, revalorisation indiciaire), l'indemnité ne sera plus réévaluée : de fait, elle ne compensera plus en totalité la hausse de la CSG !

L'objectif du gouvernement est donc bien de remettre en cause les principes qui fondent notre système de protection sociale. **La CGT demeure opposée au principe même de la CSG et donc à son augmentation car elle déroge à un principe fondateur de la Sécurité sociale** : la garantie et le contrôle qu'une partie des revenus est bien utilisée pour le financement de la protection sociale et non au budget général de l'État. C'est pourquoi, la CGT continue de revendiquer un financement à travers les cotisations sociales exclusivement.

### Pour en savoir plus :

Sur [www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org) : la circulaire du 15 janvier 2018.

Sur le site de la CNRACL, la page : <https://www.cnracl.retraites.fr/retraite/actualites/prelevements-sociaux-qui-change-en-2018>



## Non à la fusion Métropole/ Conseil départemental !

**Le président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Jean-Claude Gaudin, s'est déclaré favorable à une fusion de la métropole avec le département. Selon lui cette décision serait de "construire une métropole forte".**

L'idée a ressurgi de manière claire dans la bouche d'Emmanuel Macron lors d'une réunion avec une quarantaine de parlementaires à l'Élysée. Le chef de l'État a affirmé qu'il souhaitait en 2021 la fusion entre Métropoles et Départements dans cinq d'entre eux, parmi lesquels les Bouches-du-Rhône.

Le big-bang territorial que compte mettre en œuvre le gouvernement et les instances régionales a pour but de faire peser sur les salariés, les fonctionnaires, les collectivités et les services publics en général l'effort de réduction des déficits publics chers à nos gouvernants (de droite et de gauche) décidé dans la loi MAPAM.

La CGT réaffirme son exigence de maintien de la collectivité territoriale et s'insurge contre la suppression du département

des Bouches-du-Rhône dont le fondement répond à des considérations économiques libérales.

Pour rappel, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) créait le Grand Paris, définissait les statuts particuliers des métropoles de Lyon et Marseille – Aix-en-Provence, et intensifiait l'intégration des communautés urbaines de plus de 400 000 habitants. Ce premier texte donnait le ton : repenser l'organisation territoriale autour de grands pôles urbains. Ils sont supposés être porteurs de développement économique ou de concurrence avec d'autres pôles, dans le cadre européen, mais au détriment de régions laissées en déshérence. Face à l'uniformité du droit applicable et à l'égalité des citoyens dans l'accès à l'administration et aux services publics, la réforme Valls-

Hollande est clairement axée sur des organisations différenciées selon les territoires et sur un souci de concurrence économique.

### **L'Association des Départements de France s'oppose à la suppression des départements !**

**À l'unanimité, la Commission exécutive, dans un communiqué de presse du 14 février, a confirmé la position des Départements de France à l'égard des pactes financiers que souhaite mettre en place l'État. L'ADF attend du Gouvernement qu'il réaffirme la nécessité de maintenir les Départements, indispensables échelons de la démocratie et du service public de proximité, dans les zones métropolitaines et en Île-de-France.**

# ÇA BOUGE

## AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE



### ROUTES

#### Pour joindre la section CGT-Routes...

- ➔ Patrick Belmonte  
tél. 0685278466
- ➔ Bruno Boyer
- ➔ Jérôme Coste
- ➔ Claude Didier
- ➔ Daniel Diot
- ➔ David Legoupil
- ➔ Philippe Linsolas  
tél. 0673240490
- ➔ Cédric Loumeau
- ➔ Dominique Lucchini
- ➔ Jean Marc Piaszczyński
- ➔ Luc Seignour  
tél. 0687977881
- ➔ Frédéric Vanni

### ■ Arrondissement d'Arles : laboratoire ?

L'arrondissement Arles serait-il un laboratoire dans lequel la direction procède à des tests ? Nous sommes convaincus que oui, après que la direction a mis en place un nouveau système d'astreinte généralisé quasiment dans la totalité des autres arrondissements. Ce procédé est illégal ! Tout changement d'organisation ou modalité de travail doit

passer en CTP avec une consultation des représentants du personnel. Cela occasionne une perte du savoir-faire, une partie du démantèlement des services public, l'insécurité des agents intervenant seul et une perte financière sans précédent. Et attention ! maintenant qu'ils ont réduit les équipes des CE, on parle d'un regroupement des centres entre eux !

### ■ Événements exceptionnels

Lors d'évènement exceptionnel comme des inondations ou la neige, une seule règle existe. En décembre dernier, des agents ont accepté de communiquer leurs coordonnées personnelles : ces derniers se sont vu employés à souhait tout au long d'un week-end, avec comme seul paiement, les heures supplémentaires. La règle est que les agents doivent être mis en astreinte du vendredi au lundi. Comme le délai de prévenance est in-

férieur à 15 jours cette dernière est majorée de 50 %, soit environ 174 euros auxquels s'ajoutent les heures supplémentaires. Avec de tels agissements nous finirons par perdre tous nos acquis en commençant par l'astreinte. Ne nous laissons pas bernier ! La conservation de nos droits passe par la solidarité et un usage uniforme des fonctionnements internes. En cas de doutes vous pouvez appeler le syndicat.

## ■ La précarité continue !

Ces derniers mois une multitude de nouveautés font leur apparition concernant le fonctionnement des centres:

► Démantèlement des astreintes comme indiqué ci-dessus impliquant une perte de salaire annuel importante pour un

grand nombre d'entre nous.

► Possibilité d'un éventuel regroupement des centres, ce qui aurait pour conséquence de réduire le nombre de personnels en ne remplaçant pas les mobilités, les départs à la retraite, la perte des emplois

statutaires (exemple des nouvelles recrues en CDD), etc.

► Mobilités forcées d'agents avec peu de concertation dans le cadre de la réorganisation des services, entraînant pour eux et leur famille un changement de vie considérable.

## ■ Dangersité

► En 2017 notre direction a été impactée par plusieurs accidents de travail. Trois d'entre eux auraient pu être mortel. Nous vous rappelons qu'il est interdit de sortir seul, la personne vous demandant de réaliser cette tâche en journée, sans collègue, devant vous accompagner.

► Dans le cadre de l'astreinte, idem. Exiger du renfort à chaque fois que vous êtes seul sur une intervention. En cas de refus, demandez à être rappelé par le cadre de permanence pour l'informer que vous n'êtes pas en sécurité et que vous quit-

tez les lieux. Vous verrez que les renforts ne tarderont pas à arriver !

► La prime de dangersité, incommodité et insalubrité est toujours d'actualité : à l'heure de la parution de ce numéro nous devrions avoir le résultat du tribunal administratif que nous vous communiquerons lors d'un prochain numéro ou lors d'un flash spécifique.

► Dans le cadre de notre sécurité, hygiène et condition de travail un registre de sécurité est disponible dans tous les centres, il en est de la responsabilité de chacun de le

faire vivre, personne ne peut le faire à votre place ! Demandez-le à vos responsables. Il nous servira aussi pour vous aider dans vos démarches (toujours faire une photocopie à conserver).

Un "document unique" existe. Il doit être à votre disposition dans chaque centre et service ; prenez-en connaissance ! Il regorge d'informations importantes. De plus, les élu-e-s du personnel doivent le faire évoluer dans les semaines avenir. Vous pouvez nous faire remonter vos remarques et exigences via le mail du syndicat.

## En conclusion...

Nous ne reviendrons pas sur la situation nationale citée dans les autres pages, mais face aux attaques sans précédents dans notre direction, il faut se mobiliser : astreintes, service glissières, service peinture, service

comptage, non-paiement des heures supplémentaires entre midi et deux, des paniers repas et de la prime dangersité. De plus, nous sommes sur une année charnière avec l'arrivée de la métropole prochainement.

Collègues, sympathisants et

camarades ! En 2018 nous devons tous être solidaires les uns des autres, quel que soit le service de notre direction qui est, ou sera touché ! La victoire passe par la mobilisation de chacun d'entre nous. Ne rien faire, c'est se condamner d'avance à tout perdre ! ■

## SOLIDARITÉ

**Les professionnels de l'action sociale exerçant leur mission en prévention tirent la sonnette d'alarme tant leurs conditions de travail se sont fortement dégradées ces dernières années.**

L'explosion de la précarité des populations, l'abandon de ces dernières par les institutions pourtant à vocation sociale, telle que la CAF, la MSA... l'accueil massif de des populations réfugiées issues du protocole Dublin III ou autres soumettent les personnels à de fortes pressions et exigent l'ouverture de discussions en urgence.

Dejà, nous enregistrons en 2017 une augmentation de 40 % de personnes accueillies au seul titre d'une problématique CAF. Nous estimons à 18 000 personnes ou familles victimes des conséquences de la politiques de la CAF des Bouches-du-Rhône reçues en MDS en 2017 dans le seul

## ■ Prévention sociale : la sonnette d'alarme des professionnels

cadre des astreintes. En cours d'année le Conseil Départemental prenait acte du retrait de la MSA à notre connaissance sans poser ses exigences sur le plan politique. Les publics, eux, sont toujours plus nombreux à venir chercher de l'aide auprès des professionnels de MDS et ce sans qu'aucun renfort ne soit envisagé.

### Un service social départemental exemplaire face à l'explosion de la précarité !

À ces publics en détresse vient s'ajouter depuis environ deux ans l'extrême dénuement des populations réfugiées reçues dans le cadre de l'astreinte. Ce public très vulnérable vient massivement rencontrer les professionnels des MDS du centre ville mais aussi des MDS périphériques comme celles des quartiers nord. Les pro-

fessionnels sont démunis face au manque de moyens et des accueils toujours plus nombreux.

Si l'accueil de ces populations ne fait aucun doute pour personne, la faiblesse des moyens, l'absence de lieux d'hébergement, d'aide financière décente et acceptée de tous les cadres conduisent les professionnels à s'abîmer dans des recherches inutiles, des argumentations de leur évaluations complètement décallées par rapport à l'urgence sociale dont ils sont les témoins.

Face à ces constats l'Assemblée Générale du 20 février dernier a confirmé l'impossibilité pour le service social de poursuivre ses activités dans des conditions d'exercice aussi dégradées.

L'établissement d'un cahier revendicatif sera l'objectif d'une prochaine rencontre prévue le 23 mars prochain.

**Retrouvez l'actualité syndicale CGT sur [www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org) et suivez-nous sur facebook**

## ENVIRONNEMENT

### ■ Forestiers-sapeurs, ouvriers-forestiers et garde départementale : défendons le statut et le service public de la forêt !

**A**près un été très chaud et d'importants feux de forêts, les sapeurs-forestiers, ouvriers-forestiers et la garde à cheval départementale ont démontré une fois de plus leur efficacité durant cette période. Pendant la saison hivernale, ces personnels entretiennent nos massifs forestiers et parcs départementaux dans le cadre d'un service public au service des usagers.

#### Vers la suppression du statut ?

Ces missions jusqu'alors réalisées par des agents sous statut seraient sur le point d'être remises en question. Nous venons d'apprendre en effet que les nouveaux recrutements seraient faits sous contrat à durée déterminée. La CGT n'accepte pas que la précarité fasse son entrée dans la fonction publique et dans nos services du Conseil départemental et que notre jeunesse ne bénéficie pas du statut de la fonction publique.

La CGT le revendique : à travail égal, statut égal ! Elle se met à la disposition de ces agents pour obtenir ensemble des emplois statutaires et non des contrats précaires. Elle ne lâchera rien !

#### Remise en cause des missions de service public

Par ailleurs, la CGT revendique toujours l'embauche d'un groupe de sapeurs-forestiers supplémentaire, soit 6 agents de plus par unité totalisant 36 agents. L'administration répond par 6 recrutements... au total ! Le compte n'y est pas pour les missions de défense et de prévention de la forêt méditerranéenne. Les revendications portent également sur le samedi travaillé qui doit être équivalent en jours récupérés et non par l'application d'un forfait que propose l'administration.

Pour les ouvriers-forestiers, une demande de rendez-vous a été demandée auprès du DRH afin d'étudier ensemble un règlement intérieur élaboré avec les personnels concernés. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Enfin, dernière information, un audit a été demandé sur les risques psychosociaux à l'unité de garde à cheval de Saint-Pons. Les élu-e-s CGT au CHSCT sont en attente de ce rapport et des résultats de l'enquête.

Jeunes ou anciens, défendons notre avenir, défendons le statut, disons non à la précarité ! Syndiquons-nous à la CGT !



## COLLÈGES

Les C.A.P. (commissions administratives paritaires) d'avancements et promotions du 19 décembre 2017 se sont achevées avec leur lot toujours plus grand de dérives, portant atteinte au principe statutaire de déroulement de carrière, affaiblissant le service public et décourageant les agents.

Le trop faible nombre de promotions possibles pousse les différentes directions à établir un palmarès "des priorisés" ac-

## ■ Avancements et promotions 2018 : le summum de l'injustice a été atteint !

croissant ainsi les injustices. La situation ne peut plus durer ! Le système "au mérite" continue de fabriquer des déçus.

Pour le grade d'ATTEE P2 (C2) il y avait 133 agents qui avaient les conditions mais seulement 67 ont été promus du fait du ratio de promotion de 50 %. Pour le grade d'ATTEE P1 (C3) il y avait 629 agents qui avaient les conditions mais seulement 472 ont été promus du fait du

ratio de promotion de 75 % (sur ce tableau étaient mélangés les anciens 1<sup>ère</sup> classe et les principaux 2<sup>ème</sup> classe). Pour le grade d'agent de maîtrise il y avait 998 agents qui avaient les conditions mais seulement 130 ont été promus toutes catégories confondues (routes, forestiers, ATC, administratifs). La CGT, seule, revendique un ratio de 100 % qui permettrait une carrière plus linéaire pour tous les agents.

## ASFAMS

### La profession d'assistante familiale en quelques chiffres

Cette profession toujours mal connue et pourtant pivot de l'accueil familial demeure le premier mode d'accueil des enfants confiés dans le cadre de la Protection de l'enfance. En effet, sur 70 000 enfants confiés en 2013 sur le territoire national plus de la moitié bénéficie d'un placement en famille d'accueil. Cet accueil repose sur environ 50 000 assistantes et assistants familiaux principalement employés par deux types de structures : les services de placements familiaux des Conseils départementaux et les associations de placement familial.

Dans les Bouches-du-Rhône nous comptons plus de 700 asfams agréés. Le conseil départemental, lui, emploie

519 professionnels dont 49 asfams qui travaillent pour la DIMEF et 39 autres employés hors département. Les 431 asfams (hors DIMEF et hors Département) comptabilisent à elles seules 854 places d'agrèments pour 709 enfants actuellement accueillis.

Cet écart entre le nombre de places disponibles (854) et le nombre effectifs d'enfants placés de 709 est expliqué en partie par le gel de places du fait :

- ▶ de départs en retraite,
  - ▶ de période de la maladie,
  - ▶ de licenciements en cours,
  - ▶ de difficultés professionnelles
  - ▶ de places réservées à des relais, ou à d'autres employeurs ou suspendues par les asfams elles-mêmes.
- Aujourd'hui moins de 5 places seraient

disponibles pour ce type d'accueil et la faiblesse de recrutement risque peu d'inverser la situation. En effet, en 2016, seuls 12 nouveaux agrèments-recrutements ont été enregistrés. À ce rythme nous avons tout à craindre pour le devenir de cette profession et, de fait, pour la prise en charge des enfants confiés au Département.

Lors de notre rencontre avec Madame la Présidente en janvier 2018, nous avons pu évoquer la place incontournable des ASFAMS au service de la Protection de l'Enfance.

La CGT travaille à une véritable reconnaissance statutaire de cette profession seule capable de garantir la pérennité et la protection de ce métier.

## Revalorisation à la DGAS

*C'est avec détermination que le syndicat CGT s'est impliqué dans l'obtention d'une revalorisation du régime indemnitaire des professionnels médico-sociaux administratifs exerçant leurs fonctions au sein de la DGAS.*

**F**ort de l'implication sans faille des syndiqués de la DGAS, la CGT du CD13 a pu obtenir des avancées majeures défendues pour certaines depuis de nombreux mois.

### À notre actif :

- ➔ Le passage de la MDS Saint-Sébastien en précarité 1 et l'obtention d'une revalorisation du régime indemnitaire des ASE comme des personnels administratifs ;
- ➔ Une augmentation de 60 euros brut pour les ASE exerçant en MDS quel que soit le territoire. Idem pour les EJE dont l'application se fera en juillet 2018 ;
- ➔ Une augmentation de 60 euros brut pour les secrétariats exerçant en MDS ;
- ➔ Une augmentation de 30 euros bruts pour les personnels sociaux et administratifs exerçant hors MDS ;
- ➔ Une revalorisation comprise entre 66,97 euros et 91,57 euros brut pour les auxiliaires de puériculture et ce, en fonction de leur grade actuel. Un passage en CG 1 est également sollicité ;
- ➔ La classification des conseillères conjugale catégorie C dans le groupe de fonctions CG1 accompagnée d'un

alignement du régime indemnitaire sur celui des assistants socio-éducatifs qui exercent les mêmes fonctions à savoir un revalorisation comprise entre 80 à 116 euros ;

➔ L'attribution d'une prime d'encadrement pour les sages-femmes référentes comprise entre 91,22 euros et 167,45 euros en fonction de leur grade. Si cette disposition est une avancée obtenue de la mobilisation intersyndicale CGT / FSU, elle reste insuffisante, ne répondant pas à notre demande et portant atteinte au principe égalitaire "à fonction égale, salaire égal".

Ces belles victoires ne doivent pas nous faire oublier que d'autres cadres d'emploi seront bientôt concernés par la mise en œuvre du RIFSEEP. Ce sera pour nous l'occasion d'ouvrir le chantier de la revalorisation du régime indemnitaire des Infirmières, psychologues, puéricultrices...

**Pour cela, la CGT en intersyndicale avec la FSU, s'est fixée une date de réunion préparatoire et vous invite à investir ce lieu de discussions et de propositions syndicales vendredi 30 mars 2018 de 9h00 à Midi.**





## Un appel unitaire pour défendre nos pensions

**MERCI MONSIEUR  
LE PRÉSIDENT POUR  
CES ÉTRENNES !...**

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point. Une augmentation de 25 %, pour la plupart des retraité-e-s, provoquant une baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an. Nous avons connu les blocages des pensions, des sous-indexations, jamais une telle amputation !*

**Les retraité-e-s ne sont pas des privilégiés !  
Non à la hausse de la CSG ! Non à la baisse des pensions !**

**Le 15 mars 2018  
Journée nationale  
d'actions à l'appel de  
CGT - FO - CFTC -  
CGC - FSU - Solidaires**

Selon le gouvernement, il s'agit d'un « effort pour les jeunes générations ». Les retraité-e-s n'ont pas attendu le Président Macron pour faire preuve de solidarité et cette nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat réduira l'aide qu'ils apportent déjà aux jeunes générations. Cette nouvelle baisse des pensions s'ajoute à une liste déjà longue de diminution du pouvoir d'achat des retraités : la CASA de 0,3 %, la suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, la fiscalisation de la majoration familiale et le blocage des pensions pendant 4 ans. Et comme si ça ne suffisait pas, la pension de 2018 sera à nouveau gelée et les complémentaires bloquées pour très longtemps.

### **Suppression de l'ISF**

Le 1<sup>er</sup> janvier sont arrivées les augmentations des complémentaires santé, du gaz (qui prend 6,9 %), du forfait hospitalier qui passe à 20 euros, des taxes sur le carburant... D'autres choix budgétaires sont possibles. La suppression de l'ISF pour les patrimoines boursiers et la mise en place d'une taxation plafonnée à 30 % pour l'imposition des di-

videndes représentent 4,5 milliards d'euros de cadeaux faits aux plus fortunés. Ensuite, le gouvernement met en avant le déficit budgétaire provoqué par lui-même avec de telles pertes fiscales pour imposer de la rigueur et de l'austérité au reste de la population. C'est dans ce cadre qu'intervient la hausse de la CSG.

### **Des fortunes en forte hausse**

En France, les 39 milliardaires en dollars ont vu leur fortune grimper de 21 % au cours de cette seule année 2017, atteignant, au total, 245 milliards. Sur les vingt dernières années, les dix plus grandes fortunes françaises ont augmenté de 950 % ; bien loin des 35 % d'inflation dans la même période. Le CAC 40 a progressé de 9,26 % cette année, bien loin de la progression des salaires et des pensions.

**Retraités et retraitées, en manifestant le 15 mars dans toute la France, vous montrerez au gouvernement votre refus total de tels choix budgétaires !**

## Égalité femmes/hommes

## La fonction publique n'est pas exemplaire



À l'occasion du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, le Président de la République a porté l'égalité entre les femmes et les hommes comme "Grande Cause Nationale" du quinquennat.

Lors des précédents Conseils Communs de la Fonction Publique, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérard Darmanin, a annoncé une concertation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. Dans le même temps Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, a promis "un plan dur et concret" sur l'égalité salariale pour les prochaines semaines. Elle a d'ailleurs déclaré que : « *L'État n'est pas exemplaire, il doit le devenir, c'est un des axes prioritaires de ma feuille de route.* » Dont acte !

### Faire cesser l'inadmissible

La CGT ne cesse de dénoncer et de combattre les inégalités, de porter les revendications pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais, les inégalités perdurent dans la Fonction publique au

niveau du traitement, du déroulement des carrières professionnelles et du niveau des pensions. Il y a bien urgence à agir pour faire cesser l'inadmissible : à 50 ans, une femme dans la fonction publique gagne, en moyenne, 4 000 euros de moins par an qu'un homme en catégorie C, 5 400 euros de moins en catégorie B et 11 400 euros en A. Le gouvernement ne peut pas rester sur des effets d'annonce et de communication. Pour cela, il doit cesser la politique de restriction budgétaire qu'il nous impose et qui, de fait, aggrave les inégalités.

### Les femmes lésées sur les carrières et les pensions

Pour exemple, le rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique dans la loi de Finances de 2018, est une nouvelle attaque faite aux fonctionnaires. Cette mesure injuste a des effets négatifs et particulièrement pour les

femmes. Concernant le gel du point d'indice, les annonces de non revalorisation vont entraîner des pertes considérables pour les agent-e-s de la Fonction publique, composée à 62 % de femmes. Les conséquences sont plus marquées chez les femmes lésées sur les déroulements de carrière et sur les pensions. Ensuite, les annonces doivent être suivies de faits et actes visant à supprimer concrètement les inégalités. Nous pensons aussi que les employeurs publics doivent être irréprochables en la matière.

Pour cela, des négociations doivent être engagées, au plus vite, à partir du bilan du Protocole d'accord égalité de 2013, signé par tous les employeurs de la fonction publique et par toutes les organisations syndicales. La CGT veut des actes forts de la part du gouvernement et n'acceptera pas un semblant de concertation sur le sujet. ■

## CHSCT

## Vos élu.e.s CGT interviennent...

**Voici un relevé non exhaustif des interventions des élu.e.s CGT au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ces dernières semaines :**

### ● À propos du télétravail

La collectivité a installé une expérimentation du télétravail en 2017. Malgré une grande attente de nombreux agents et de notre syndicat, cette expérimentation s'est mise en place lentement et sur 10 postes de travail seulement. Le bilan de cette expérimentation prévu fin 2017 n'est envisagé que dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Notre syndicat et sa délégation CHSCT ont prévu de questionner ce retard notamment en exigeant une nouvelle fois une réunion CTP et CHSCT autour des questions évolutions organisations /conditions de travail /emplois avec le calendrier de la dématérialisation des procédures administratives, généralisation de l'euro-administration, numérisation et digitalisation. Concernant l'extension du télétravail, nous réaffirmons le respect de la charte nationale signée entre le patronat, les syndicats et l'État : statut et

conditions de travail du salarié ; maintien d'une présence physique sur le lieu de travail et avec l'équipe de travail, prise en charge des coûts par l'employeur, droit à la déconnexion.

### ● Baisse des effectifs de pompiers à l'HD

Apprenant la baisse de 25 % des effectifs de pompiers assurant la sécurité de l'Hôtel du département à Saint-Just, la CGT est intervenue auprès de Madame Vassal, Présidente, par un courrier en date du 10 février, par lequel elle fait part de son interrogation et son opposition à cette mesure qui met en péril la sécurité de 1 500 agents, celle des visiteurs, des parkings automobiles et des manifestations organisées dans le bâtiment. Une fois de plus, au nom d'économies, on voulait sacrifier la sécurité de milliers de personnes ! La CGT a été entendue puisqu'une réunion a concrétisé le rétablissement des effectifs..

### ● Ça déménage à l'HD-13

L'administration a présenté plusieurs déménagements de services à l'Hôtel du département induits par l'installation de la nouvelle Direction D.A.P. (direction des achats publics)

ainsi qu'un calendrier prévisionnel. La première phase a "bousculé" près de 200 agents avec l'attribution de nouveaux mètres carrés de bureaux. Un "guide du déménagement" a été édité à cette occasion. À ce jour le bilan définitif de cette première phase n'a pas été fait et l'engagement d'une réunion CHSCT fin janvier pour aborder la phase 2 n'a pas été tenu. Cette deuxième opération devrait entraîner d'autres déménagements, le regroupement de directions et la disparition de la salle de sport du quatrième étage au bâtiment A.

La délégation CGT au CHSCT reste vigilante sur l'impact de ces déménagements sur les conditions de travail des agents, notamment en ce qui concerne les salles de vie et de restauration, la crèche, la bibliothèque, le centre de documentation, les parkings et les zones fumeurs. La CGT souhaite la création d'une nouvelle salle de sport polyvalente plus grande et plus accessible avec vestiaires et douches et la prise en compte des nouvelles pratiques de bien-être à l'entreprise. Par exemple, ce sont plus de 75 agents qui se sont manifestés pour des activités de qi gong sur leur temps de pause.

## Risques psychosociaux : une bataille à gagner !

Notre organisation syndicale lutte depuis des années pour que les représentants du personnel soient entendus quant à la recrudescence de la souffrance au travail. Le traitement inhumain réservé lors de certaines mobilités, comme pour des secrétaires, des directeurs, des huissiers ou le DRH doit définitivement disparaître des pratiques de la collectivité.



Lors du CHSCT Plénier du 28 novembre 2017 sur les risques psychosociaux (RPS), la CGT n'a pas participé au vote sur ce dossier spécifique pour les raisons suivantes :

➔ Nous avons demandé à être partie prenante lors des groupes de paroles : *demande refusée par la collectivité.*

➔ Nous avons demandé à être consulté sur le choix des organismes d'audits retenus par la collectivité dans le cadre des enquêtes : *demande refusée par la collectivité.*

➔ Nous avons demandé à participer à l'élaboration des questionnaires de l'enquête RPS : *demande refusée par la collectivité.*

➔ Nous avons demandé différentes enquêtes CHSCT, suite à des difficultés rencontrées par des agents dans certains services : *demande refusée par la collectivité.*

Notre organisation syndicale CGT reste cohérente et comme le 6 juillet 2017 – alors que toutes les organisations syndicales avaient refusé de participer au CHSCT – a décidé de prendre part au débat mais sans cautionner l'absence de véritable concertation et de prise en compte de ses propositions. Dans le procès-verbal de ce CHSCT, on peut prendre connaissance des déclarations des représentants CGT et notamment de celle d'Alain Zammit, secrétaire de la CGT du CD13, reproduite dans l'encadré ci-dessous.

Les RPS recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés. Ils peuvent entraîner des pathologies professionnelles tels que des dépressions, des maladies psychosomatiques, des problèmes de sommeil, mais aussi générer des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardio-vasculaires, voire entraîner des accidents du travail. La solidarité des salariés entre eux est aussi un outil de lutte efficace contre les risques psychosociaux. ■

**M. ZAMMIT (CGT) :** Monsieur le Président, la plus haute autorité de la collectivité maltraite ses secrétaires, maltraite ses huissiers, maltraite ses directeurs, maltraite ses DGA et son ancien DRH. Nous aurions souhaité que notre déclaration intersyndicale du dernier CHSCT soit prise en compte. Nous sommes reconnaissants du travail effectué mais cela n'a pas cessé. La manière dont les huissiers ont été traités est indigne de notre collectivité. Cela continue dans d'autres services. Sachez que les chauffeurs sont également maltraités. Nous pouvons rédiger un plan de prévention, mais maltraiter les personnels que je viens de vous citer, c'est maltraiter les 7 500 agents de la collectivité, parce que tout le monde se reconnaît à travers ces agents. Malgré le travail de la DRH, si la plus haute instance ne donne pas l'exemple d'un respect mutuel, nous pourrions faire beaucoup de documents, nous pourrions faire des réunions, cela n'aura aucun impact. Il faut que cela cesse. Je pense que c'est de la responsabilité de nos élus.

**Contractuels**

## Nouvelle instance représentative

*Contractuels de la fonction publique territoriale, une nouvelle instance de représentation vous est ouverte !*

La mise en place effective de ces institutions aura lieu à l'occasion des premières élections des représentants du personnel aux CCP concomitamment au prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique territoriale, prévu fin 2018.

### **La commission consultative paritaire**

Une commission consultative paritaire est établie pour les agents contractuels par catégorie A, B et C.

Compétences des commissions consultatives paritaires : demande de révision de l'entretien professionnel des agents contractuels, procédures disciplinaires, procédure de licenciement, procédure de reclassement. Pour le droit syndical, les commissions consultatives paritaires sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles

relatives au non renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical.

### **La composition des commissions**

La commission consultative paritaire comprend, en nombre égal, des représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics et des représentants du personnel. Elle est composée de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants. Le nombre de représentants titulaires du personnel est déterminé en proportion de l'effectif des agents contractuels relevant de chaque catégorie.

L'effectif des agents contractuels retenu pour déterminer le nombre de représentants est apprécié au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection des représentants du personnel.

### **Les agents contractuels électeurs et électrices**

Sont électeurs/électrices à la commission consultative paritaire, les agents contractuels dont l'emploi est rattaché à l'une des catégories A, B et C représentée par cette commission. Ces agents doivent aussi remplir les deux conditions suivantes :

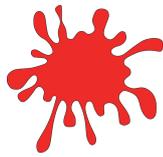
- ▶ bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit sans interruption depuis au moins six mois,
- ▶ exercer leurs fonctions ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

Les agents mis à disposition des organisations syndicales sont électeurs/électrices dans leur collectivité ou établissement d'origine.

La CGT qui ne cesse de lutter contre la précarité dans certains services et directions, comme celle par exemple des agents des collèges ou celle des assistantes familiales, dénonce la création d'une telle instance qui institutionnalise la précarité et en organise le maintien. Pour autant, nous serons au rendez-vous pour tous les agents et n'hésiterons pas à engager nos élu.e.s dans cette instance pour y défendre les valeurs de notre syndicat !



**Évasion fiscale,  
montages financiers,  
blanchiment,  
niches fiscales,  
fraude à l'impôt  
sur les sociétés...**



## **L'évasion fiscale**

Selon des estimations du Sénat, elle représenterait un manque à gagner annuel de 30 à 36 milliards d'euros pour l'administration fiscale française. À titre de comparaison, le déficit de la Sécurité sociale s'élevait en 2012 à 13,3 milliards d'euros. La moitié des transactions internationales résulterait de transactions intragroupes qui aboutissent à héberger et diminuer une part conséquente de leurs bénéfices dans des pays fiscalement privilégiés, plus communément dénommés "paradis fiscaux".

## **La fraude à l'impôt sur les sociétés**

Selon plusieurs rapports, les diverses formes d'évasion et de fraude fiscales représenteraient pour la France un manque à gagner annuel compris entre 60 et 80 milliards d'euros soit 16 à 22 % des recettes fiscales brutes de l'État. Dans cet intervalle, la fraude à l'impôt sur

# Patrons fraudeurs... patrons voleurs !

**Dix-huit mois après les "Panama Papers", les "Paradise Papers" commencent à révéler comment riches et multinationales échappent à l'impôt en flirtant avec la légalité et comment l'évasion fiscale est indissociable du système économique mondial.**

les sociétés représenterait environ 40 %. Des travaux réalisés par la Commission européenne évaluent à plus de 1 000 milliards d'euros la fraude et l'évasion fiscales en Europe. La France y occuperait une large place, avec une perte de recettes fiscales annuelles estimée à plus de 160 milliards d'euros. C'est principalement la fraude à la TVA qui est mise en cause en Europe. Un rapport estime que les 27 états membres ne collectent que 50 % des montants de TVA à leur disposition.

## **Les niches fiscales**

En France, il existe environ 200 dispositifs dérogatoires au seul impôt sur le revenu (IR), pour un coût total de 39 milliards d'euros en 2008. Si cette estimation est exacte, la suppres-

sion des niches ferait passer l'apport de l'IR aux finances publiques d'entre 45 et 50 milliards d'euros à environ entre 85 à 90 milliards, sans affecter les autres ressources de l'État ; et les prélèvements obligatoires augmenteraient de plus de 2 points de PIB !

## **Les fraudes à la sécurité sociale**

D'un montant de 384 millions d'euros, la fraude patronale aux cotisations sociales représente des pertes importantes pour les finances publiques, puisqu'on évalue le montant de cette fraude à 25 milliards d'euros si on l'élargit aux prestations chômage et retraites complémentaires (pour rappel le déficit de la sécurité sociale en 2013 s'élevait à 12 milliards d'euros). ■

**Des milliards d'euros qui manquent pour l'emploi,  
la protection sociale, la santé et les retraites !**

Elections professionnelles Fonction publique territoriale

**JE VOTE CGT**  
6 DÉCEMBRE 2018

« Je vote CGT, c'est efficace au quotidien ! »

## GRAND-ÉCRAN

Bulletin d'information du syndicat CGT du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

N° 67 - Mars 2018 / 22<sup>ème</sup> année

Syndicat CGT

Hôtel du Département

52, avenue de Saint-Just  
13256 MARSEILLE cedex 20

▪ Téléphones :

04-13-31-19-70 à 19-74

▪ Télécopie :

04-13-31-19-79

▪ Courrier électronique :

syndicat.cgt@departement13.fr

▪ Site internet :

<https://www.cgt-cd13.org>

© La CGT - Dépôt légal : mars 2018  
Directeur de la publication : Alain Zammit  
Photos et illustrations : © La CGT et Pixabay  
(Licence Creative Commons et domaine public)

Imprimerie CGI - La Delorme / Marseille  
Tirage : 5 000 exemplaires  
(Labels Imprim'vert et 100 % PEFC)

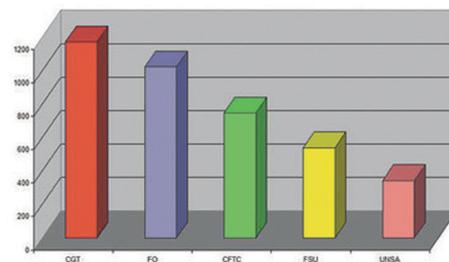
Syndicat adhérent à la Fédération CGT des Services Publics

Rejoignez-nous sur  
**facebook**

# Élections professionnelles dans la Fonction publique le 6 décembre 2018

Le contexte actuel est marqué par les coups brutaux portés contre les conquêtes sociales et démocratiques du monde du travail, par la répression visant le syndicalisme de lutte, et en premier lieu la CGT, par un discours médiatique dominant visant à entretenir le fatalisme dans les esprits, sur le caractère inéluctable du recul social et démocratique, par une attaque sans précédents contre la fonction publique territoriale. Au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, les femmes et les hommes de la CGT que vous avez élus, vous les connaissez. Elles et ils sont vos collègues de travail. Vous pouvez compter sur

leur intégrité, leur dévouement, leur compétence et leur disponibilité. Le 4 décembre prochain aura lieu le renouvellement des instances paritaires. À nouveau, nous placerons la CGT en tête pour la défense de nos carrières, de nos conditions de travail et du service public ! ■



Lors des élections de 2014, la CGT était arrivée en tête avec 30,64 % suivie de FO (26,78 %), de la CFTC (19,53 %), de la FSU (14,13 %) et de l'Unsa (9,00 %).



## UNE REVOLUTION POUR LE MONDE DU TRAVAIL

Il y a 50 ans, la France s'embrasait. Le vieux monde avait besoin d'être bousculé, les rapports sociaux avaient besoin d'une révolution. Les acquis sociaux furent nombreux à l'issue du mouvement et les impacts sociétaux considérables. La CGT célébrera en mai prochain cet important anniversaire.

**50 ANS!**

